

Pour la
Société de
St. Joseph.

N^o. 110.

1852

P.C

*Redige par le D^{re} de la Société de St. Joseph
Barbierin (de la Société de la Ville de Lyon)*

à Monsieur
le Préfet de Dép^{te}.

Monsieur le Préfet.

Les soussignés, membres de la Société de
St. Joseph, ayant appris avec la plus profonde
affliction, que l'administration de la susdite Société
se proposait de refondre le règlement légal,
pour y substituer de son seul gré, un règlement
qui serait ^{d'une} ~~une~~ ^{minime} ~~une~~ fraction de la Société;
Déclarent protester contre cet acte d'usurpation
d'autorité.



Attendu, que des articles supplémentaires
ajoutés par amplification, n'ont été adoptés le
quinze décembre, mil huit cent cinquante,
qu'après le consentement unanime de la
Société. D'après ce précédent, l'on ne peut
admettre aucune modification et amplification
quelconque, sans qu'elle soit préalablement

1852

Discutée et adoptée en assemblée générale
Attendu, que l'administration qui agitait en
dehors de ses pouvoirs, ne constituerait plus
qu'une faible minorité sans mandat.

Attendu, qu'un grand nombre de sociétaires
sont fermement convaincus que si l'on adoptait
une modification contrairement à la règle
également aduise, il n'y aurait pas de
raison pour empêcher la société d'être exposée
aux changements les plus fréquents et les
moins en harmonie avec les vœux et
les besoins des sociétaires.

Attendu enfin, qu'il est préférable de rester
dans le statu-quo, plutôt que de s'exposer
à un système d'instabilité, qui, tôt ou tard,
compromettrait l'organisation, laquelle
ne pourrait être forte si elle n'était entourée
de stabilité.

Par ces motifs, nous protestons et prions
M^{rs} Le Député de vouloir en prendre acte.

Lyon, ce 12 juin,
1852.

Sciez les signataires

à Monsieur le Président
de la société de St Joseph.

Monsieur le Président,

Le soussigné, ont l'honneur de
vous adresser copie de la protestation
ci-incluse, au sujet de la société de
St Joseph.



Veuillez agréer etc. etc.

Les Sts Messieurs ont jugé convenable d'en
adresser une copie à M^r le Préfet.

Handwritten text at the top of the page, appearing to be a header or address, written in cursive.

Handwritten text in the upper middle section, possibly a name or title, written in cursive.

Main body of handwritten text in the center of the page, consisting of several lines of cursive script.



Handwritten text at the bottom of the page, likely a signature or closing, written in cursive.